

être réalisée la déconnexion des taux d'intérêt, c'est-à-dire la baisse des taux d'intérêt permettant d'améliorer les conditions de financement des logements en bénéficiant pleinement de la réduction de l'inflation.

Il faudra en outre un grand développement de l'épargne populaire qui alimente le secteur du logement.

Il s'agit d'abord du livret d'épargne populaire dont le succès dépendra de la manière dont il protège l'épargnant contre la hausse des prix. Nous proposons de relever sensiblement le plafond de ressources pour l'ouvrir à la majorité des salariés modestes et moyens et d'en relever progressivement le plafond des dépôts au niveau du livret A actuel. On pourrait imaginer que le livret A, pour sa part, soit totalement déplafonné compte tenu de ce que sa rémunération réelle n'a cessé d'être négative et que l'épargne sur livret répond à un besoin légitime de sécurité d'une partie des épargnants.

Il s'agit ensuite de l'épargne-logement. La suppression de la prime d'épargne (la rémunération totale étant à la charge des banques) et de l'exonération fiscale permet de supprimer complètement les plafonds de dépôts et de prêts et de libérer l'initiative des établissements pour proposer les formules variées correspondant à la diversité des aspirations de la clientèle. L'épargne-logement doit devenir la voie normale de financement pour les ménages disposant de ressources suffisantes. Pour les familles modestes (par exemple titulaires d'un L.E.P.), l'important est de garantir la valeur de leur épargne contre la dévalorisation. Nous proposons qu'elles puissent bénéficier d'une indexation de leurs dépôts sur l'indice du coût de la construction, assortie d'un prêt sans intérêts (mais indexé) avec un coefficient multiplicateur d'autant plus fort que la durée d'épargne aura été importante.

Accompagnant la mise en place des nouveaux PAP, cette formule d'épargne-logement est susceptible de répondre à l'aspiration à l'accession à la propriété de millions de ménages qui en sont aujourd'hui exclus de fait. C'est un puissant encouragement à l'épar-

gne, sans les effets inflationnistes des hauts taux d'intérêt promis à l'épargne financière et sans le coût budgétaire considérable des avantages fiscaux consentis à l'épargne des privilégiés.

Enfin, pour faciliter la mise en place des prêts à annuité variables et pour répondre à une demande correspondant au logement "investisseur" qui décline actuellement, il pourrait être utile de créer une nouvelle forme d'épargne obligataire, avec des annuités progressant comme les loyers (80 % de l'indice du coût de la construction), cette garantie étant compensée par une faible rémunération. Les investisseurs qui se sont retirés du marché attachaient en effet plus d'importance au maintien de la valeur de leur investissement qu'à sa rémunération.

VI - UN STATUT SOCIAL POUR LES CONSTRUCTEURS

Le statut devrait comporter :

– un niveau de rémunération minimum hiérarchisée à partir du SMIC,

– le salaire doit être fixé en fonction de la qualification dans le cadre de la grille de classification professionnelle unique et obligatoire

– la qualification acquise doit être reconnue et garantie dans toute la profession

– la promotion professionnelle doit s'appuyer sur des critères admis et mis en œuvre dans toutes les entreprises :

- le niveau de connaissance,
- l'expérience et la pratique,
- les responsabilités.

– la profession doit créer les conditions permettant aux travailleurs de se promouvoir à partir de la formation professionnelle

continue, en favorisant la mise en place de formations conduisant à une augmentation des connaissances et débouchant sur une qualification professionnelle supérieure.

– les diplômes d'état doivent être reconnus et être sanctionnés par une nouvelle qualification mise en œuvre dans la production.

– un plan de déroulement de carrière doit permettre aux travailleurs de se stabiliser à l'intérieur de la profession.

Nous proposons la reconnaissance de l'ancienneté dans la profession grâce à des points attribués en complément du coefficient hiérarchique.

A partir de ce statut social du travailleur de la Construction, nous proposons d'assurer la garantie de l'emploi dans les entreprises et à l'intérieur de la profession.

En veillant à assurer un contrôle sérieux et rigoureux de l'emploi au niveau des entreprises par l'application étendue des responsabilités des organisations syndicales et institutions représentatives (C.E. - D.P.), le statut doit permettre de contrôler et d'organiser la mobilité de la main-d'œuvre sur le plan du département, de la région, voire dans certains cas au plan national.

Ainsi pourraient être solutionnés, de façon satisfaisante pour les travailleurs – et sans dommage pour leur statut – les problèmes liés au déplacement du volume des travaux à l'intérieur des entreprises d'un département ou d'une région.

Les mutations d'une entreprise à l'autre pourraient ainsi être rendues possibles et facilitées.

Cette politique d'emploi permettra de supprimer toutes les formes de contrats précaires, ainsi que le travail intérimaire.

Il convient parallèlement d'engager une action, avec les organismes sociaux de la profession, pour améliorer la qualité de la vie au travail, le niveau des prestations et activités sociales.

Des dispositions devraient être prises avec les Pouvoirs Publics pour permettre au BTP de s'engager dans une réduction réelle de la durée du travail et de parvenir le plus tôt possible aux 35 heures pour l'ensemble des travailleurs et 33 h 36 pour le travail posté en continu.

Cela suppose une réorganisation de la profession, la mise en place de moyens permettant un contrôle rigoureux des heures supplémentaires.

Il est nécessaire, dans ce cadre, d'examiner les conditions de passation des marchés et particulièrement les délais d'exécution.

Une planification des travaux est indispensable pour la mise en œuvre d'une nouvelle politique d'emploi.

La participation des travailleurs et de leurs représentants dûment mandatés au travers de leur organisation syndicale est la condition pour permettre et assurer un changement réel et profond de l'activité et de la situation du secteur construction.

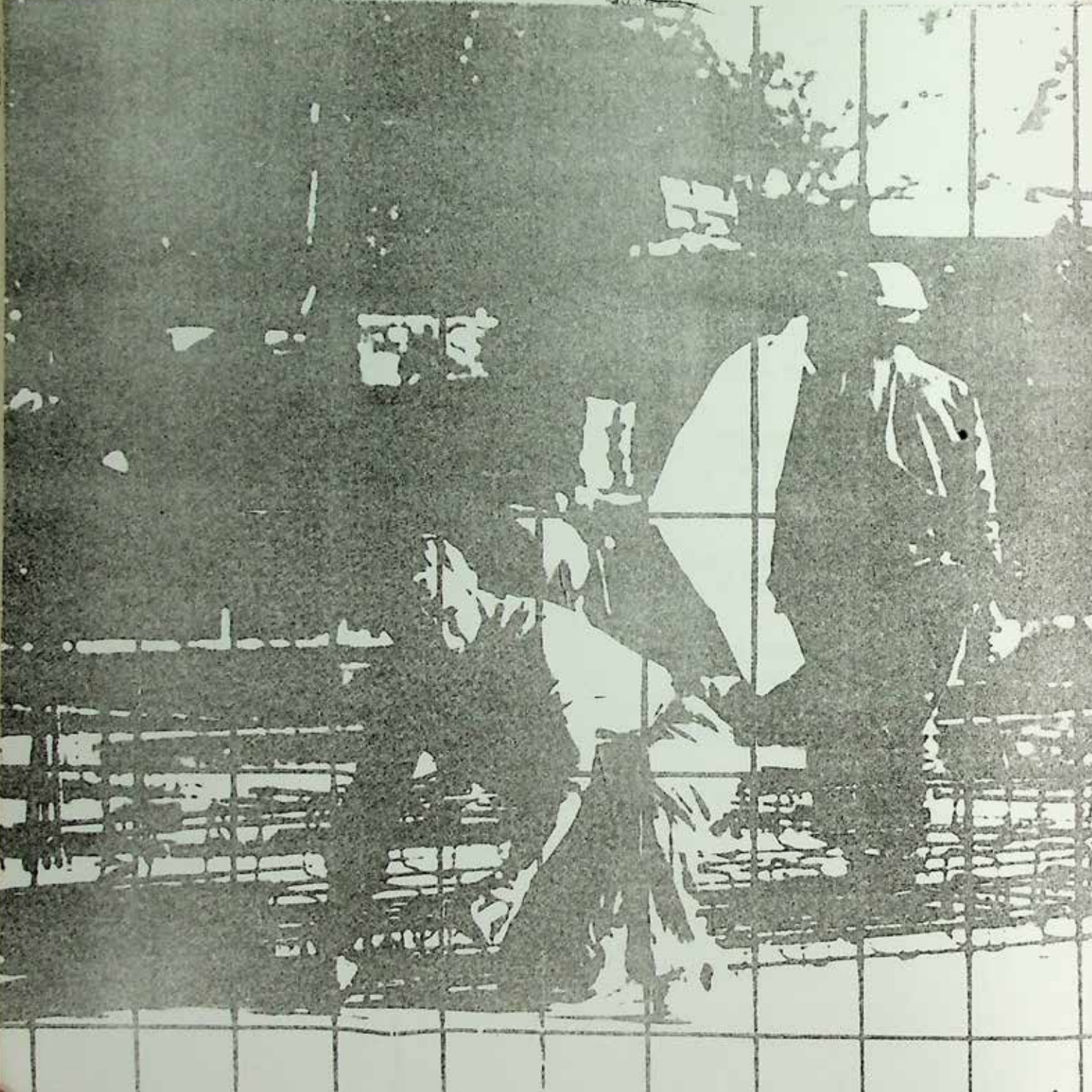
Cela suppose de redonner vie à tous les niveaux et notamment à partir des entreprises, jusqu'au plan national, à de véritables négociations et concertations sur des bases démocratiques.

Plus que tout autre, le BTP a besoin de donner aux travailleurs des droits nouveaux afin de leur permettre de redevenir des acteurs responsables du développement économique, industriel et social.

L'avenir des travailleurs conditionne celui du secteur construction.

Il n'y aura pas de relance de la Construction qui ne passe pas par une nouvelle politique sociale.





Françoise DUBOISBERRANGER

CHANGEMENTS SOCIAUX ET CORPORATISMES

La volonté de certaines architectes de se situer comme acteurs précis et responsabilisés dans la production du cadre bâti, suppose, pour quelques uns, la connaissance de l'évolution de leur position, rôle et statut dans cette histoire. La définition du rôle que l'architecte veut se donner passe par une analyse des rapports entre conception et exécution, entre création et mise en œuvre.

Les images traditionnelles du démiurge et de l'artiste imprègnent, pour une bonne part, les tentatives de définition de nouveaux modèles, les tentatives de remise en cause ou de critique de la séparation des tâches redoublant ces essais dans le même sens.

C'est ainsi que la figure du peintre peut sembler illustrer un rapport direct entre conception et exécution si l'on veut bien mettre de côté un certain mode de production de nombreuses œuvres contemporaines. C'est dans le même ordre d'idée que l'on peut s'en référer à des figures telles que celle de l'architecte des cathédrales, présent sur le chantier et partie prenante, chef d'orchestre en quelque sorte sur les lieux mêmes de l'édification, ou au sculpteur de la même époque qui peut devenir le symbole d'une création riche, personnelle, spontanée et pourtant consacrée par sa collaboration à une création collective sans précédent. Le compagnon peut lui aussi offrir l'image idéale de l'ouvrier qui conçoit et possède le savoir du trait et qui s'identifie au bel ouvrage exécuté.

Ces références doivent pourtant être éclairées par une nécessaire réflexion sur les rapports entre capital et travail, sur l'organisation du travail, pour ne pas devenir sources de contre-sens importants comme celui qui ne consisterait qu'à actualiser, dans sa présentation, un rôle social dont les fondements ne seraient pas remis en cause.

Le rapport de l'architecte au chantier passe aussi par son positionnement face aux autres acteurs du cadre bâti, entre autres, face aux ouvriers. C'est dans le cadre de cette tentative d'établir des liens avec le mouvement ouvrier qu'il nous a semblé important d'approcher les questionnements face auxquels ceux-ci se trouvent à l'heure actuelle.

Même si le secteur du bâtiment entame un mouvement récent d'industrialisation, le mode de production dominant évolue et la réflexion doit s'élargir, faute de tomber là encore sur un butoir. Les syndicats sectoriels sont traversés de courants qui les travaillent en profondeur, liés qu'ils sont à l'évolution globale des rapports sociaux dans une société profondément remise en cause par le jeu économique et technologique.

LE POIDS DE L'HISTOIRE

Les corporations disparaissent avec le système féodal, expression d'une organisation socio-économique que la bourgeoisie, en prenant le pouvoir, ne pouvait que contester et briser comme blocage désuet à l'essor du capitalisme industriel. La contestation de ce système de privilèges qui, au fil des ans, avait un droit de cité incontesté (à tous les sens du terme) était déjà pratiquée par les maîtres des métiers les plus riches qui cherchaient à échapper aux communautés d'arts et métiers en s'implantant hors les murs, et dans les campagnes. La bourgeoisie marchande contournait ce qu'elle vivait comme un obstacle à sa volonté d'expansion, en allant vers la main d'œuvre bon marché, car non protégée, et vers le travail à domicile. Contestant pour d'autres raisons l'organisation rigide, inamovible et fermée des corporations (l'accès à la maîtrise est devenue quasi héréditaire),

les ouvriers alloués se sont organisés secrètement en Compagnonnages. Ils rejoindront les patrons des métiers "libres" pour revendiquer la suppression des corporations réalisée en 1971 avec la loi *Le CHAPELIER*.

Les règlements de fabrication qui ont figé les procédés techniques, l'obligation de fabriquer sous les yeux de la clientèle et celle de vendre dans certains lieux ou à domicile (d'où la spécialisation des rues et des quartiers) n'ont plus lieu d'être dans les nouvelles structures sociales qui se mettent en place. Les Compagnonnages ont donc collaboré à la condamnation des corporations pour tomber à leur tour sous le coup de la loi *Le CHAPELIER*. Leur désaveu du système corporatiste est devenu l'allié objectif du mouvement de condamnation qui les a atteint par ricochet.

Comme toute opposition à un système, celle-ci prend racine dans le système récusé, mouvement de défense qui organise la solidarité ouvrière autour d'un rapport de force entre maîtres et compagnons. L'efficacité du compagnonnage dans ce contexte, est connue : la qualification de la main-d'œuvre et donc sa formation, la gestion du marché du travail, le label et les tarifications resteront entre les mains des compagnons bien après l'interdiction des corporations. C'est toujours autour du métier que se dérouleront les luttes ouvrières du XIXe siècle qui ont compté dans l'histoire de la production.

L'industrialisation qui se met en place ne peut se passer de cette élite ouvrière malgré tous les conflits que cela suppose. Le plus gros problème à résoudre est bien celui de la main d'œuvre qualifiée qu'il faut à tout prix fixer sur les lieux du travail. Le patronat, qui en a compris l'enjeu, prendra les moyens qui s'imposent : logements, secours sociaux et formation seront fournis par l'entreprise. L'Etat bourgeois relaiera cet effort en interdisant l'hémorragie de cette main d'œuvre, traditionnellement mobile et cosmopolite, par la fermeture des frontières et l'interdiction de l'émigration à tout ouvrier qualifié.

Il faudra les luttes violentes du XIXe et les révolutions successives pour que la répression politique fasse accepter l'exil des compagnons hors d'Europe.

La loi de 1884 qui permet l'association des ouvriers, sans autorisation préalable, s'adresse à un type d'homme nouveau, créé par l'industrie : la fabrique ignore le bel ouvrage si elle ne peut encore ignorer les qualités précédemment requises pour le métier. Les syndicats qui naissent alors regroupent professionnellement les ouvriers non qualifiés ; ils prendront peu à peu en charge le secours aux chômeurs, le maintien des salaires, le placement, traditions compagnonniques qui s'élargissent, font école.

Le Compagnonnage est traversé par des crises très dures pendant tout ce XIXe : il ne deviendra pas un syndicat même si de nombreux compagnons participent aux luttes et aux révolutions. Il se voudra un monde à part, de plus en plus minoritaire dans cette fin de siècle où le monde bascule et change.

Dans le contexte de la première révolution industrielle et de l'essor du machinisme, syndicats et partis ouvriers se mettent en place et forment leurs armes et leurs institutions, leur culture et leur savoir-faire dans une lutte, sanglante souvent, contre le capital.

L'IMPASSE OUVRIERE : L'ORGANISATION DU TRAVAIL DANS L'ENTREPRISE

C'est aussi, aux U.S.A., dans le contexte spécifique d'un manque cruel de main-d'œuvre hautement qualifiée, car retenue en Europe, ou fortement organisée, car formée politiquement (élite ouvrière exilée) que TAYLOR va mettre en œuvre ses principes d'organisation du travail qui modèleront les vies du XXe siècle et formeront les mentalités nouvelles. Il s'agit de tirer parti d'une main-d'œuvre rurale nombreuse, sans aucune tradition artisanale et industrielle expulsée du continent européen par les famines et les persécutions religieuses, la misère.

Le XIXe siècle avait requis toutes les forces en présence favorables au progrès du machinisme et à l'industrialisation capitaliste, pour la mise en place des moyens nécessaires pour contourner le

métier afin de l'arraisonner et de le mettre au service du capital en expansion : régléments intérieurs des ateliers, emploi des femmes et des enfants, emploi des machines, tacheronnat, etc... Mais la clôture du temps et de l'espace ouvrier n'a pas suffi pour renverser réellement le rapport de force où le boycottage est encore un moyen de lutte efficace de l'aristocratie ouvrière.

Le siècle actuel débute avec la mise hors jeu du métier. TAYLOR a compris qu'il faut briser le métier pour briser la maîtrise ouvrière des temps de production, obstacle majeur au développement de l'accumulation du capital. En décomposant le savoir ouvrier en une gestuelle élémentaire, le capital s'en rend maître et possesseur : il y a transfert du pouvoir sur toutes les questions de déroulement et de conduite de la fabrication. Evacuant de l'usine l'ouvrier de métier, TAYLOR casse la résistance ouvrière traditionnelle puisqu'il évacue dans le même temps l'ouvrier organisé. Il rend possible l'entrée en masse des travailleurs non qualifiés dans la production, objectivement moins chers et politiquement privés de toutes capacités de défendre leur force de travail.

TAYLOR a pu inscrire sa stratégie de domination du travail dans cette distorsion, ce décalage entre la composition technique de la nouvelle classe ouvrière (sans connaissance du travail industriel, privée d'associations de défense, acceptant tout pour survivre) et les instruments et moyens de lutte ayant encore comme support le syndicalisme de métier.

Les questions de l'organisation du travail, des aspects nouveaux de la rationalisation n'ont pas été à l'ordre du jour des mouvements ouvriers révolutionnaires. Le contexte politique était imprégné du dilemme face auquel se trouvait le mouvement ouvrier : abandonner la scène parlementaire de la démocratie pour garantir l'avenir révolutionnaire, ou jouer le jeu légaliste, électoral, de la prise du pouvoir. La transposition de ce dilemme dans l'entreprise supposait l'abandon de l'organisation du travail à l'initiative patronale ou la collaboration de classe avec le risque d'introduire l'esprit parlementaire sur le lieu de travail. Le "réalisme" a affaibli et balayé toutes les résolutions de

l'Internationale Communiste sur le "contrôle ouvrier" de la production.

L'absence d'une intervention ouvrière constante sur ces questions d'organisation du travail et la démagogie des réformistes à ce propos, ont permis l'expropriation de la classe ouvrière. Face à la cohérence des structures techniques et politiques, les syndicats des pays capitalistes ont défini leurs objectifs propres en les incluant totalement dans un système de production subi comme une fatalité. L'idéologie du progrès et de la productivité fera de tels ravages qu'il ne s'agira bientôt plus que d'obtenir de meilleurs salaires dans le cadre même de cette rationalisation, mal nécessaire au stade actuel de développement du capitalisme. Etre révolutionnaire, c'est ne pas entraver les contradictions qui permettront d'accélérer la décadence du capitalisme et donc l'avènement du socialisme. Cela implique qu'il y ait eu identification du capitalisme avec la société industrielle, le socialisme arrivant avec la fin de l'étape qu'il fallait bien franchir pour cela. Le déséquilibre et les contradictions étaient présumés comme ne pouvant pas nourrir le capitalisme lui-même. Cette mise entre parenthèses se fait au bénéfice d'une conception linéaire du progrès.

L'influence du Taylorisme sur l'ensemble des pratiques scientifiques contemporaines s'est traduite par des effets réducteurs du champs des connaissances. Lénine lui-même analysera le système Taylor comme un immense progrès de la science permettant l'accroissement considérable de la productivité du travail humain. Il ne critique que le cadre capitaliste qui extorque un sur-travail au dépens de la population ouvrière et propose donc son utilisation, corrigée par une réduction de la journée de travail pour ne pas causer trop de tort à cette force de travail. En URSS, les décrets sur le Taylorisme sont examinés le 1er avril 1918.

La grande industrie mécanique, aux USA comme en URSS, doit se porter garante de la puissance de destruction matérielle et de la capacité de reconstruction sociale requise par la guerre. La compé-

tion pour la production, la mobilisation des compétences techniques et organisationnelles ont cet objectif, finalement.

DES RÉFÉRENTS CULTURELS OBSOLETES POUR UN CHANGEMENT ?

Avec la nouvelle révolution technologique, les activités humaines peuvent intervenir à distance, dans le temps et l'espace ; la dissociation entre l'effort humain et la quantité de biens produits s'accroît toujours davantage ; le temps de travail objectif nécessaire à une même production diminue considérablement. La cohérence trouvée au début du siècle éclate : le modèle mécanique du corps humain est obsolète. La socialisation grandissante du travail humain qui s'exprime davantage dans les bases matérielles de la production pose une série de questions nouvelles : la remise en cause des formes d'individualités marchandes, la redéfinition de la notion d'entreprise, la recomposition des rapports entre conception et exécution, etc...

La conscience sociale, dans les pays industrialisés, évolue vers des remises en cause des modes de vie dans leur ensemble. L'esprit de communauté menace les hiérarchies patronales et salariales liées à l'ancienne idéologie : des stratégies conservatrices et adaptatrices se mettent en place dans ces secteurs pour les contrecarrer.

La première rupture entre les notions travail-emploi-salaire est déjà accomplie : l'allocation chômage et les stages de formation rémunérés ont ouvert une brèche. La survie matérielle (au moins pour un temps) n'est plus directement liée à un emploi. Reste à savoir qui, dans les mentalités, contaminera quoi ? Reconnaîtra-t-on un temps de non-emploi qui ne soit pas un temps de loisir ? Un temps de travail qui ne soit pas directement productif ? Un statut social qui puisse exister en dehors du "travail-emploi" : chômeurs, femmes au foyer, malades et handicapés n'ont encore aucune existence sociale valorisée, reconnue, s'ils ne sont pas en attente d'un

travail-emploi, rejeté d'un emploi ou demandeur d'emploi. La "libération" féminine passe par l'accès à l'emploi. La difficile relation des comités de chômeurs avec les syndicats, et leur petit nombre, démontre bien le problème.

Les modèles qui gouvernent les débats actuels se sont imposés à l'époque de grande mécanisation et de guerre idéologique violente. La division du travail et l'exploitation sauvage de la nature, la surveillance des hommes, les mécanismes d'enfermement par la spécialisation dans la production, dans la formation et dans l'enseignement, la fonctionnalisation des espaces et des lieux, les cloisonnements administratifs et financiers structurent la société de production (et de consommation) que nous connaissons.

Le salariat est aussi le produit de cette société mécanisée et de cette domination de l'employeur. Les notions d'emploi, de travail et de revenus sont devenues totalement indissociables dans le temps même où l'ouvrier producteur est ignoré, où le développement des sciences et la concentration des entreprises permettent que cette construction théorique et pratique se concentre dans les mains des directions d'entreprises.

C'est dans le cadre de cette entreprise où la norme de production a pris une forme technique, où l'ordre industriel est maintenu au nom de la "rationalité" économique, que les mouvements syndicaux se sont mobilisés pour la reconnaissance de leur existence dans les ateliers et pour la défense des droits salariaux et sociaux des travailleurs. Cette lutte a souvent abouti, recréant les conditions d'une nouvelle tentative patronale d'échapper à tous les surcoûts de production que représente, pour le capital, la rétribution sociale du travail. L'Etat-Providence a pris en partie le relai ; lorsqu'avec l'arrêt de l'expansion (la croissance étant peut-être un autre mythe qui nous gouverne tous) les entreprises n'ont plus pu satisfaire par un sur-salaire les revendications ouvrières, elles se sont tournées vers des main-d'œuvres marginalisées par rapport aux statuts ouvriers "fonctionnalisés" des secteurs protégés : la "décentralisation industrielle" leur en a donné les moyens avant d'aller, dans la décennie

suivante, s'implanter dans des pays où le syndicalisme industriel balbutiant leur laissera le temps nécessaire à une sur-exploitation accrue, recherchée dans le court ou moyen terme.

Les structures salariales conquises ont été fortement ébranlées dans cette deuxième moitié du XXe siècle : les hors-statuts, vacataires, contractuels à durée déterminée, intérimaires fleurissent jusque dans les secteurs des administrations. Les luttes ouvrières se déplacent dans les années 70 et ne sont plus le fait des ouvriers militants et politisés. Ce sont les OS, femmes et immigrés, qui font connaître à la périphérie des zones traditionnellement industrielles, de forts soubressauts où il n'est plus seulement question de salaires. Les conditions de vie et de travail deviennent raison suffisante pour se mettre en grève.

Les syndicats traditionnels suivent plus qu'ils ne précèdent la plupart de ces mouvements. La crise mondiale, l'augmentation considérable du chômage revient brouiller les cartes, en apparence. La survie dépend du salaire, celui-ci d'un emploi. Il faut donc créer du travail. Le droit au travail, bataille essentielle du XIXe, revient à l'ordre du jour. Pourtant, les conditions sont totalement différentes. La troisième révolution technologique est en cours et bouleversera le monde dans lequel nous vivons. Si l'introduction de la mécanisation systématique est encore en train de se faire dans certains secteurs comme le bâtiment, dans d'autres secteurs, la robotique, l'informatique, l'automatisation modifient totalement, à terme, la place de l'intervention humaine. La mécanisation et le Taylorisme ont permis la naissance de l'homme-machine, instrument bien dirigé, ouvrier de masse ouvrant la voie à la production de masse. Le salariat en est le produit. Alors qu'au XIXe il était synonyme de déchéance, au XXe il est la norme de référence à laquelle personne ne peut échapper, s'il veut bénéficier des droits et acquis sociaux considérés comme légitimes dans les sociétés industrialisées.

Les règles de protection sociale et les droits syndicaux acquis de haute lutte par le mouvement ouvrier ont été conçus par rapport à un modèle de salariat, qui, dans les faits actuels, ne correspond

qu'à une catégorie bien spécifique de personnels. De plus en plus de salariés sont rejetés à la périphérie de ces systèmes complexes de protection sociale. Cette aristocratie ouvrière, dans la défense des droits acquis, risque, si elle n'y prend garde, de se situer comme le syndicalisme de métier au XIX, pour une bonne part donc, dans un combat d'arrière garde. Elle laisserait alors à d'autres le soin d'organiser la répartition du travail, ce nécessaire partage dont on commence à prendre conscience, permettant la mise en place de nouveaux dispositifs d'atomisation du procès de travail. L'automatisation peut permettre une remise en cause de l'éclatement taylorien en déplaçant l'activité humaine vers une activité de conception et de programmation des systèmes eux-mêmes le processus de travail aurait à nouveau droit de cité dans l'imagination ouvrière. Mais elle peut aussi réduire à des marginalisations dramatiques.

LE MOUVEMENT OUVRIER FACE A L'AVENIR :

La crise actuelle du capitalisme n'est pas conjoncturelle, mais structurelle. Dans le redéploiement du capital et la nouvelle révolution technologique se joue l'avenir de nos sociétés. Le risque est donc bien réel qu'avec les crispations corporatistes des salariés qui subissent les changements, avec pour seuls référents ceux qui correspondent à la composition technique de la classe ouvrière du début du XXe, se creuse une distorsion telle qu'une nouvelle stratégie de domination du capital sur le travail puisse se mettre en place durablement.

Les syndicats actuels sont face au dilemme suivant : gérer le quotidien sur les valeurs traditionnelles travail-emploi-salaire et le modèle juridique du salariat protégé, "fonctionnarisé", ou alors travailler sur le long terme et envisager de nouveaux modes de gouvernement dans l'entreprise, une nouvelle définition de celle-ci, un rapport neuf public-privé, prendre en compte plus le consensus que le contrat individuel, le droit d'appartenance que le droit de propriété, des modèles de consommation et de besoins plus communautaires qu'individuels.

On perçoit les signes avant-coureurs de ce changement de mentalité : l'échelle mobile des salaires a été fortement remise en cause l'an dernier avec l'acceptation des syndicats, l'organisation syndicale elle-même se démocratise dans certains secteurs, d'autres formes d'implantation voient le jour, la diminution du temps de travail n'est pas toujours assortie de la revendication du maintien du salaire intégral.

Le paradoxe est roi : alors même que l'Etat nationalise, on remet en cause une certaine conception du secteur public, alors même que le droit du travail fait l'objet de profonds remaniements, se pose la question de la définition du salarié enjeu de taille puisque lié à l'avenir de la Sécurité Sociale. Le critère de la subordination juridique toujours plus élargi par la Cour de Cassation jusqu'à la formulation de l'activité s'intégrant dans un service organisé ou organisation mise en place par une entreprise pour atteindre ses objectifs, fait à nouveau place, depuis le 18 novembre 1981, au critère de dépendance économique pour définir le salariat, ouvrant droit aux prestations sociales.

L'emploi temporaire, le chômage partiel ou périodique, la pluri-activité, l'emploi occasionnel, l'emploi à temps partiel ou à durée déterminée, l'augmentation du travail noir, posent tous la question du droit au travail conçu en référence au seul modèle qui éclipse encore les autres dans les mentalités : l'emploi total. La réduction du temps de travail, la répartition des emplois et le passage progressif à la retraite réclament une redéfinition des rapports emploi-salaire-couverture sociale, et, par contre-coup, puisqu'en France les droits syndicaux sont intimement liés à l'organisation de l'entreprise (taille et statut) et au statut de l'emploi total, doivent questionner les stratégies syndicales traditionnelles.

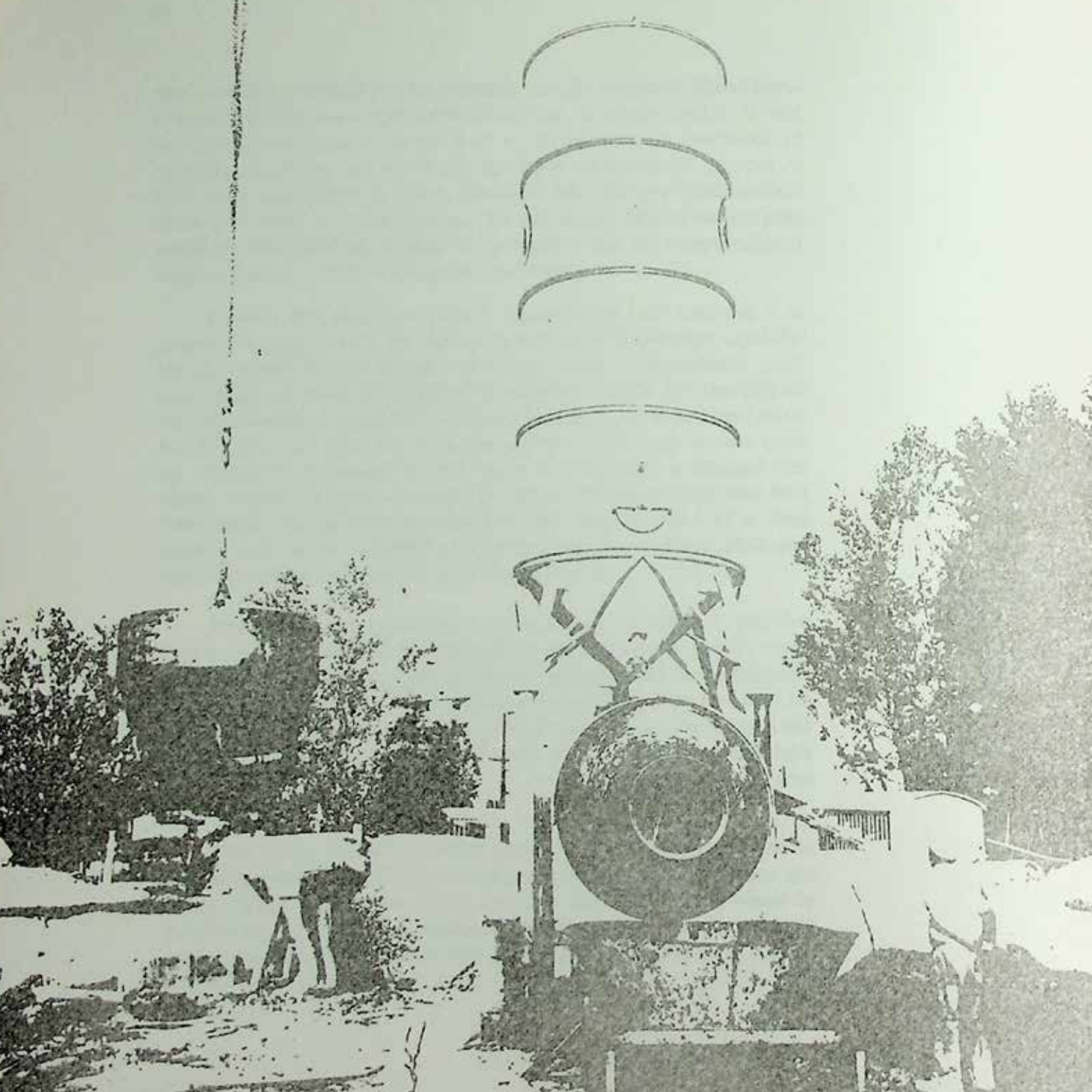
La légitimisation du salariat par l'Etat, et par les syndicats, reviendrait à occulter le sens de la suppression d'une énorme quantité de travail que les développements technologiques à venir permettront. Le capital pour se redéployer, est amené à réaliser le désir le

plus cher aux premiers révolutionnaires : abolir le travail. Mais l'espace ainsi créé doit être au préalable investi par ce même capital : il faut lier idéologiquement le temps libre au travail humain productif et encadrer toutes les conditions de vie. Pour atteindre cet objectif, il faut donc entretenir le cadre illusoire des réflexes traditionnels alors que, dans le même temps, les solidarités effectives, (qu'elles soient professionnelles, locales ou familiales) qui les sous-tendaient disparaissent au profit des rapports marchands.

L'avenir des syndicats actuels dépendra de leur capacité à se trouver en rapport avec les nouveaux modes de production capitalistes qui voient le jour (société post-industrielle – capitalisme post-industriel), de nouveaux modes d'existence auprès des travailleurs qui correspondent réellement à la mise au service du plus grand nombre de ce nouvel essor des forces productives. Cela suppose une sorte de révolution culturelle en leur sein, une capacité à dégager des forces propositionnelles au-delà des forces défensives qu'il leur faut bien conserver (la lutte se situe à la fois dans le court et le long terme), une acuité nouvelle et une distanciation critique face aux corporatismes qui s'exacerbent en temps de crise.

Permettre à ces aspirations à la démocratie de masse de prendre forme, ce peut être pour les syndicats le moyen de remettre en cause une répartition des tâches très ancienne : au patronat l'économie, aux syndicats le social. Ce peut être aussi le moyen de mettre en cause les structures sociales du mode de production actuel, d'envisager des modes alternatifs et de se questionner plus avant sur les relations entretenues entre le capitalisme et la démocratie politique, leur sens et leur avenir.

C'est donc de modes de vie futurs qu'il est question, et de la capacité, pour les générations actuelles, d'en poser des prémices qui aillent dans le sens d'une remise en cause libératrice, où la baisse de revenus ne signifierait pas obligatoirement baisse de la qualité de la vie, et la participation autogestionnaire, une perversion de la participation corporatiste.



Cyrille SIMONNET
Cherif KEBBAL

LA RELATION OUVRIER DU BATIMENT - ARCHITECTE ENQUETE AUPRES D'OUVRIERS DU BATIMENT

I. PRÉSENTATION

Le milieu ouvrier du bâtiment est très typé par rapport au milieu ouvrier de l'industrie : les conditions de travail bien spécifiques et la palette des qualifications même très nuancée selon les types d'entreprise et l'importance des chantiers, définissent une catégorie socio-professionnelle dont l'identité est fortement marquée. Mais il semblerait qu'elle l'est moins par la relation au poste de travail ou la répétition de comportements opératoires stéréotypés que par le schéma de dépendance que le travail sur le chantier entretient avec les organes concepteurs. En cela, le projet d'architecte reste l'informateur majeur des multiples séquences opératoires, relativement courtes et toujours adaptables, qui donnent leur couleur et leur degré d'intensité aux travaux de chantier.

Dans l'état actuel de connaissance du milieu de travail dans le bâtiment, on arrive encore mal à repérer, à nommer les termes de cette dépendance. C'est pourquoi nous nous sommes proposés d'entamer une première enquête auprès d'ouvriers du bâtiment dans le but de faire parler les producteurs, selon leur langage propre, sur la perception qu'ils pouvaient avoir des relations de l'ouvrier et de l'architecte ou du concepteur. Sans doute à travers l'évocation des conditions et des procédés de travail, des fréquences, des ralentis-

sements ou des précipitations d'activité, des différences relatives ou des permanences d'attitude, d'occupation d'un chantier à l'autre, l'ouvrier pouvait-il évoquer en termes plus ou moins explicites l'état de cette relation. Même s'il ne rentre pratiquement jamais en contact direct avec l'architecte, l'ouvrier peut développer un certain nombre de critères d'estimation sur le degré de dépendance dont son travail – sa conduite, ses composants – est tributaire. Dans le détail du chantier, les aberrations techniques ne sont pas rares, relativement aux opérations à effectuer. Le recours permanent aux plans demeure alors le critère de garantie inaliénable. L'enquête insiste alors sur toutes les nuances d'appréciation dont l'ouvrier est capable lorsqu'il évoque, en termes directs, immédiats, le soin ou l'obstination de ses actes de travail, le degré d'attention ou d'intérêt, voire de distraction ou d'assiduité qu'il leur porte, au regard de cette perceptible dépendance.

2. ANALYSE

L'objet de telles interviews tenait ainsi dans la simple volonté d'établir une sorte de constat sur la relation, vécue par l'ouvrier du bâtiment, entre l'ouvrier et l'architecte. Les questions ont été posées généralement sur le lieu de travail de l'ouvrier, à la sortie du chantier. La question de contact, après présentation, tenait à peu près dans ces termes : avez-vous déjà eu des relations, au cours de votre travail, avec un architecte sur le chantier ? Le non systématique attendu et répondu amenait alors à orienter l'entretien sur l'évaluation de l'autorité vécue, autant du point de vue de la personne physique avec le chef d'équipe ou le chef de chantier, que de celui de la nature et de la cohérence des actes de travail requis. En quoi les modalités exécutives couramment exigées, relativement à la spécialisation ou à la qualification effective de l'ouvrier, pouvaient-elles relever ou non d'une autorité manifeste dont le personnage de l'architecte aurait pu être à l'origine.

Or une première résistance s'est manifestée face à la formulation de cette distinction: Le travail exigé semble n'avoir qu'une origine, cernée et confondue avec la personne du chef de chantier, au moins pour les travailleurs immigrés interrogés, représentant le plus bas niveau de l'échelle des qualifications. Tout dialogue engagé sur les questions de contenu du travail se ramenant presque systématiquement à des positionnements hiérarchiques et des problèmes d'ordre disciplinaires (prescription - menace). Cette association exclusive n'est pas faite pour nous étonner. En effet, aux questions concernant leur avis quant à la fonction des plans d'architecte – que représentent-ils, à quoi servent-ils, comment les perçoivent-ils ? –, la sorte d'étonnement suspect unanime renvoyé et le vague des réponses inspirées dénotent manifestement la plus étrangère des préoccupations, comme si on questionnait le plus démuné des paysans de la terre sur ses rapports avec la banque mondiale d'investissement. Même s'ils n'ignorent pas que le chef de chantier – avec qui, sur le chantier Hoche (Cuynat-Pascal) les ouvriers n'ont qu'un rapport médiatisé par les chefs ou sous-chefs d'équipe – manipule des plans, la nature et la fonction de ceux-ci semblent ne pas du tout les préoccuper. (Il faut préciser que les deux immigrés interrogés ne savent ni lire ni écrire, et que leur présence dans l'entreprise reste provisoire : embauchés pour la durée du chantier, deux ans environ). Outre qu'ils ne se soucient aucunement de l'origine initiale des ordres qu'ils reçoivent au jour le jour – selon les tâches qu'on leur réclame (et elles sont paradoxalement très variées, nous y reviendrons) –, la pression physique que définit le mouvement du travail (la variété des comportements que les différentes tâches réclament, la présence continue des chefs d'équipe qui relancent l'activité) évacue complètement toute potentialité d'interrogation ou de réflexion sur les modalités matérielles qui concourent à la définition de leur tâche. Autant les récits sont pauvres lorsque l'accent des questions porte sur la personne de l'architecte ou de ce qui lui ressemble, autant ils s'enrichissent lorsque l'on évoque l'autorité physique immédiate, du chef d'équipe ou de chantier. Même la tâche matérielle de l'ouvrier – toujours au bas de l'échelle des qualifications : manœu-

vres semble marquée moins par la nature "fonctionnelle" de celle-ci (ce en quoi consiste la tâche : ranger des fers, aider au montage des échafaudages, arroser des bétons frais, approvisionner la centrale...) que par le réseau des dépendances autoritaires dont elle est issue. Le rappel de la hiérarchie est constamment réactualisé — sous forme de rappels à l'ordre et de surveillance exhaustives —, comme pour masquer la nature et l'inspiration de ces ordres. Comme le dit fort judicieusement l'un des ouvriers interrogés : "le chef d'équipe dit toujours qu'on ne sait rien faire, alors il nous fait tout faire". Le feuilletage des fonctions, bien que réduites à des opérations simplifiées de transports ou de manutentions, est tel qu'il semblerait que la recomposition mentale des multiples phases du chantier soit rendue possible du fait même de la multiplication des lieux d'activité. C'est pourtant l'effet inverse qui se produit : ne participant que pour des fractions de tâches elles-mêmes fractionnées — un même ouvrier est chargé dans la demie journée d'arracher les clous d'une banche usagée, de ramasser du sable renversé, d'aider à déplacer un stock de sac de ciment et de nettoyer un chemin de grue —, la cohérence opératoire s'en trouve d'autant plus brouillée, excluant bien entendu tout questionnement ou toute interrogation sur l'éventuel usage de plans d'architectes, d'ailleurs toujours soigneusement préservés du regard possible des ouvriers (le chef de chantier interdit paraît-il explicitement l'approche des plans qu'il tient enfermés sous clef).

Le cas des ouvriers qualifiés est sensiblement différent. A l'indifférence marquée par les O.S., pour la personne ou les plans de l'architecte s'oppose de leur part une sorte de méfiance presque agressive à l'encontre du personnage. Là, la médiation privilégiée n'est plus celle de la présence autoritaire du chef de chantier, mais celle de la douteuse cohérence des compétences techniques dont l'architecte est censé devoir faire la preuve. L'ouvrier qualifié semble dénier la hiérarchie implicite conception-réalisation, bornant son champ d'activité à un niveau concurrentiel avec celui du concepteur. Comme si leur compétence respective, bien que touchant le même objet, se situait sur deux champs d'activité étrangers l'un à

l'autre. Le maçon, comme on pouvait s'y attendre, critique âprement l'architecte sur la courante incohérence des détails de mise en œuvre dont ses plans sont facilement porteurs. Reconnaisant, comme on l'a dit, l'inexistence de relations directes avec l'architecte, il évoque néanmoins un perceptible rapport articulé sur la notion (restreinte) de responsabilité professionnelle. La façon dont l'O.Q. investit le rapport sur lequel porte l'entretien est symptomatique à cet égard. Là où la question posée au sujet de la relation favorise l'estimation attendue selon les paramètres de continuité ou de disfonctionnement "technique", la réponse argumente d'abord sur la valeur de la respectabilité professionnelle, l'architecte étant au fond perçu comme quelqu'un qui ne tient pas comme il le devrait ses engagements envers le bâtisseur : maçon ou charpentier... Ce n'est qu'une fois que cette estimation revendicative posée que l'ouvrier relate alors – toujours en terme d'indépendance corporative – sa relation (plutôt négative) avec l'architecte. L'argumentaire technique, au niveau des savoir-faire qu'il faut mettre en œuvre et non au niveau des solutions statiques ou des grands choix structurels, énonce comme par compensation les valeurs performatives d'un potentiel artisanal riche en savoir-faire et en capacité exécutoire. La question de l'accès et de la lecture des plans, relancée avec insistance, conduit invariablement au même détournement sémantique de la notion de rapport, de relation (et même celle de concertation, suggérée par l'enquêteur) vers les valeurs antithétiques de concurrence, voire d'opposition. Comme le linotypiste ne peut se prévaloir d'aucune relation privilégiée avec l'écrivain, l'ouvrier qualifié ne s'inquiète nullement du message architectural auquel il contribue par son travail. Mais là où sa sensibilité se réveille, c'est quand l'architecte (les plans) se met à détailler au menu certaines particularités de la fabrication ou certains procédés de construction, dont il s'empresse alors de modifier les composants (cas d'un charpentier). Est-ce la défense d'une certaine forme de liberté dans le travail, ou un simple effet de résistance face à une curiosité vécue comme malsaine d'une corporation sur une autre ? On retrouve là les réminiscences de l'ancien esprit compagnonique, jaloux des prérogatives dont l'ouvrier du XIX^{ème} siècle sentait qu'elles lui échappaient.